

Comité Social et Economique

CSE et CSSCT : Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Durée : Entreprises de moins de 300 salariés : 3 jours / 21 heures
Entreprises de plus de 300 salariés : 5 jours / 35 heures

Le Comité Social et Economique (CSE) remplace les représentants élus du Personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des Instances Représentatives du Personnel (IRP), Délégués du Personnel (DP), Comité d'Entreprise (CE) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Le CSE devra être mis en place dans toutes les entreprises concernées le 1er janvier 2020 au plus tard.

Selon l'article L.2315-36 du Code du travail créé par Ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017, la création d'une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) est obligatoire dans les entreprises (ou établissements distincts) d'au moins 300 salariés, et les établissements dotés d'au moins une installation nucléaire ou classée Seveso.

OBJECTIFS :

1. Repérer les enjeux en Santé Sécurité et Conditions de Travail.
2. Intégrer la Santé Sécurité et conditions Travail dans la gestion de ses missions.
3. Exercer sa mission de membre de l'instance représentative du Personnel en Santé Sécurité et Conditions de Travail.

FORMAXIAL

67 avenue Kennedy 59000 LILLE – Tél. 03 20 85 04 68

SARL au capital de 2 000 €

SIRET 532 139 375 00010 RCS Lille – APE 8559A – TVA FR91532139375

Déclaration d'activité 31 59 07736 59 DIRECCTE Hauts-de-France

Permettre aux membres du CSE d'assurer leur rôle :

- Contribuer à la démarche globale de prévention des risques ;
- Observer, étudier et analyser les situations de travail, les conditions de travail et les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs ;
- Investiguer sur la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité au sein de leur l'entreprise ;
- Analyser les circonstances et les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- Proposer à l'employeur diverses mesures concrètes en vue d'améliorer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
- Contribuer au développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information des travailleurs ;
- Mobiliser des ressources externes

Préalable :

Etablir un contact avec les membres du CSE dont le Président afin de cerner l'Entreprise en termes de santé et sécurité (Accidents du Travail – Maladies Professionnelles – risques particuliers – document unique d'évaluation des risques professionnels).

Ce prérequis permet de construire une formation « sur-mesure » en intégrant des modules spécifiques à l'Entreprise. Ainsi il est possible de proposer des développements sur des sujets comme par exemple, les RPS (Risques Psycho-Sociaux), les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques), la pénibilité, le risque amiante, ou encore les risques chimiques (ACD et CMR).

PROGRAMME :**1. Repérer les enjeux en Santé Sécurité et Conditions de Travail****1.1. Participer à l'observation de la santé dans l'entreprise**

Connaître la définition des accidents du travail et des maladies professionnelles

Connaître et analyser les statistiques AT/MP et maladie par secteur d'activité

Comparer les indicateurs de santé au travail d'une entreprise donnée par rapport à son secteur d'activité

Connaître les indicateurs financiers liés à la santé au travail : tarification, réparation, coûts directs et indirects

Identifier les différentes sources formelles et informelles et les informations disponibles en entreprise (Document Unique, bilan social, compte employeur, comptes rendus CSE, ...), Bases de Données Économiques et Sociales

Définition des accidents du travail et maladies professionnelles, Gestion assurantielle du risque : tarification et réparation, Coûts directs et indirects, Statistiques générales des accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles, Observation de la santé, sources d'information et liens avec le travail

1.2. Se référer au cadre réglementaire et normatif qui s'applique à l'entreprise

Repérer la hiérarchie des sources du droit et des textes normatifs

Connaître les droits et les obligations de l'employeur et du salarié et en matière santé sécurité et conditions de travail Comprendre les mécanismes de mise en cause de la responsabilité civile et pénale dans le contexte d'une activité professionnelle

Directives, réglementation et jurisprudence, Recommandations, Textes normatifs (ISO, EN, OHSAS ...), Principes généraux de prévention et autres principes (précaution...), Responsabilités civiles et pénales, Délégation de pouvoir

1.3. Communiquer avec les acteurs de prévention internes et externes

Identifier les principaux acteurs en S&ST internes et externes à l'entreprise ainsi que leurs missions

Rôles et missions des principaux acteurs en santé et sécurité au travail (Salarié désigné compétent, Service Santé au Travail, agent de prévention de la CARSAT, Inspecteur du Travail, INRS, ANACT...)

Identifier les acteurs du maintien dans l'emploi

Adopter une approche pluridisciplinaire des situations de travail en lien avec ces acteurs

1.4. Identifier la Santé Sécurité au Travail comme un levier de performance de l'entreprise

Comprendre l'ensemble des enjeux de la prévention des risques professionnels

2. Intégrer la Santé Sécurité et Conditions Travail dans la gestion de ses missions.

2.1. Identifier les dangers et les situations de travail dangereuses existantes et potentielles

Décrire les composantes d'une situation de travail

Distinguer les principales situations dangereuses d'un secteur d'activité (en termes de dangers, risques et dommages)

Distinguer leurs conséquences sur la santé physique et mentale

Analyser pour déterminer les éléments d'une situation dangereuse

Connaissance des différents dangers et sources de dangers et dommages pour la santé, Prise en compte du facteur humain (écarts entre travail prescrit et réel), Connaissance des événements (AT, MP, presque-accidents, signaux faibles, alertes)

2.2. Évaluer les risques d'accident et d'atteinte à la santé

Évaluer ces risques en tenant compte des aspects techniques, humains et organisationnels liés aux conditions d'exposition aux dangers

Évaluer les conséquences des situations dangereuses sur la santé physique et mentale

Méthodes et critères d'évaluation (fréquence, gravité, exposition...), Analyse des expositions, Analyse des accidents, incidents et maladies professionnelles (notion de multi causalité — exemple arbre des causes), Connaissance des principaux risques et facteurs de risque, cartographie des risques

2.3. Supprimer et réduire les risques

Comprendre la hiérarchie des principes généraux de prévention

Appliquer ces principes généraux à une situation dangereuse ou accidentelle

Elaborer et suivre un plan d'actions visant à supprimer ou réduire les risques

Orienter l'entreprise vers les acteurs du maintien dans l'emploi

Principes généraux de prévention, Choix et évaluation a priori des actions de maîtrise des risques (prévention, protection, transfert), Suivi des plans d'actions, Evaluation a posteriori des actions

3. **Exercer sa mission**

3.1. Connaître les pouvoirs et prérogatives de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail et de ses membres

Connaître les droits et prérogatives réglementaires de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail

Connaître et distinguer clairement les niveaux de responsabilité des membres de l'instance en matière de prévention

Connaître le champ d'intervention de l'instance et la notion de danger grave et imminent

Fonctionnement, Règlement intérieur, Délégation horaire, Liberté de circulation, Champ d'application, composition, Modalités de constitution, Formation (droit à la formation, modalités), Délit d'entrave, Protection contre le licenciement, Responsabilité de l'Instance Représentative du Personnel en Santé Sécurité au Travail

3.2. Être capable d'adopter un positionnement adéquat

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise

Être acteur des changements de pratiques sociales dans l'entreprise dans une perspective d'amélioration des conditions de vie au travail

Comprendre le positionnement du membre de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail par rapport à la Direction, aux organisations syndicales

Savoir se positionner en tant que représentant de l'ensemble des salariés

Savoir représenter l'ensemble du personnel dans le domaine de la santé et de la sécurité, Savoir identifier des antagonismes entre intérêts individuels et intérêts collectifs.